

Équipes Santé familiale

Améliorer les soins primaires

Liste de vérification de la mise en œuvre d'une équipe Santé familiale

Mise à jour : avril 2007
Version 3.0

Table des Matières

Introduction	2
Objet	2
Étapes de l'élaboration et activités correspondantes	2
Titres des guides à l'intention des ESF.....	3
Autres documents de référence	4
Étape de la présentation d'une demande	4
Étape de la formation de l'équipe.....	4
Étape de la planification stratégique et de la planification des programmes	5
Étape de l'élaboration du plan d'activités	6
Étape préparatoire à la mise en œuvre	7
Étape opérationnelle	9
Renseignements supplémentaires.....	9

Introduction

Les équipes Santé familiale amélioreront l'accès aux soins de santé primaires grâce à la mise en place d'équipes interdisciplinaires. Celles-ci seront formées avec la collaboration de la collectivité et des fournisseurs de soins de santé.

Les équipes Santé familiale (ESF) mettront à profit le succès des modèles de soins primaires existants mais pourraient différer en taille et offrir des programmes adaptés aux besoins de la population locale qu'elles desservent.

Les équipes Santé familiale :

- fourniront aux clients un meilleur accès aux soins, plus près de leur domicile;
- consisteront en équipes interdisciplinaires travaillant main dans la main pour garder les patients en bonne santé [et réuniront des médecins, des infirmières praticiennes, des infirmières et d'autres membres comme des diététistes, des pharmaciens ou d'autres professionnels de la santé qui pourraient venir se joindre à elles, selon les besoins de la collectivité];
- prolongeront les heures de service et offriront l'accès à une infirmière autorisée en dehors des heures normales de travail par l'intermédiaire du Service téléphonique d'aide médicale [les patients pourront ainsi consulter une infirmière autorisée ayant accès à leurs renseignements et, au besoin, un membre de l'ESF communiquera avec eux];
- aideront les patients à s'orienter dans le système de soins de santé;
- proposeront des soins de santé primaires, la gestion des maladies chroniques, ainsi que des ressources pour aider à améliorer la santé;
- et utiliseront une technologie de l'information ultramoderne qui permettra aux fournisseurs d'avoir accès aux renseignements concernant les patients et aux résultats de leurs analyses.

Objet

La direction responsable du projet « renouvellement des soins primaires et équipes Santé familiale » du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (ci-après appelé « ministère ») a préparé cette liste de vérification à l'intention des groupes souhaitant mettre en place une équipe Santé familiale. Ces derniers pourront ainsi mieux suivre l'évolution de leur démarche au cours des six étapes de la planification et de l'élaboration.

Étapes de l'élaboration et activités correspondantes	
1. Présentation d'une demande	Obtenir les renseignements nécessaires pour soumettre votre demande initiale au ministère.
2. Formation de l'équipe	Établir la structure de gouvernance de votre ESF.
3. Planification stratégique et planification des programmes	Planifier une méthode durable de prestation des services et les mesures à prendre par votre ESF pour répondre aux besoins concernant la santé de la population.
4. Élaboration du plan d'activités	Élaborer le plan d'activités pluriannuel de votre ESF.
5. Préparation de l'entrée en fonction	Commencer à acquérir les ressources et l'espace nécessaires au fonctionnement de l'ESF après approbation de votre plan d'activités pour la première année.
6. Entrée en fonction	Élaborer et mettre en œuvre des programmes ciblés pour les patients selon les besoins définis, après le recrutement des fournisseurs de soins de santé qui composeront votre ESF.

Selon le stade atteint dans la constitution de votre groupe, vous pourrez sauter certaines étapes du processus, mais le groupe devrait demander le consentement du ministère au préalable.

Le ministère a préparé les guides suivants afin d'aider les ESF à franchir les différentes étapes de la planification et de l'élaboration définies dans la présente liste de vérification.

Titres des guides à l'intention des ESF	
1	<i>Guide de gouvernance et de reddition des comptes</i> http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_governance2f.pdf
2	<i>Guide de demande de subvention pour la création d'une équipe Santé familiale</i> http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_devgrant_applicationf.pdf
3	<i>Guide de planification stratégique et de planification des programmes</i> http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_strategicf.pdf
4	<i>Guide de gestion et de prévention des maladies chroniques</i> http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_prevent_maladf.pdf
5	<i>Guide de promotion de la santé et de prévention des maladies</i> http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_health_promotionf.pdf
6	<i>Guide d'élaboration du plan d'activités et du plan opérationnel</i> http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_business_guidef.pdf
7	<i>Guide de rémunération des médecins</i> http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_compensationf.pdf
8	<i>Guide des méthodes de pratique en équipe</i> http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_collab_teamf.pdf
9	<i>Guide de rémunération des fournisseurs interdisciplinaires</i> http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_inter_providerf.pdf
10	<i>Guide sur les rôles et responsabilités des équipes multidisciplinaires</i> http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_inter_teamf.pdf
11	<i>Guide d'intégration des services de santé en français à l'intention des équipes Santé familiale</i> http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_flhs_guidef.pdf
12	<i>Guide des partenariats de financement et de l'intégration des programmes et des services à l'échelle communautaire</i> http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_community_fundingf.pdf
13	<i>Guide sur le financement transitoire</i> http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_transitionalf.pdf
14	<i>Guide de la technologie de l'information</i> http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_tech_infof.pdf
15	<i>Guide d'inscription des patients</i> http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_enrolmentf.pdf
16	<i>Guide du service téléphonique d'aide médicale (STAM)</i> http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_thasf.pdf
17	<i>Guide d'obtention d'un permis d'établissement de santé autonome</i> http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_independentf.pdf
18	<i>Guide des communications</i> http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_communicationsf.pdf
19	<i>Guide to Accessibility Planning Information and Resources: Addressing the Needs of Ontarians with Disabilities</i> (en cours d'élaboration)

Autres documents de référence

Entente relative à la création d'une équipe Santé familiale

http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_developmentf.pdf

Grille de demande d'aide financière : Plan opérationnel

http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_business_planf.xls

Exemples de plans d'activités et de plans opérationnels

http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_business_examplesf.pdf

Matrice d'évaluation du plan d'activités et du plan opérationnel

http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_bop_matrixf.pdf

Liste de vérification relative au plan d'activités et au plan opérationnel

http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/guidesf/fht_bop_checklistf.pdf

Introduction to the Family Health Team Visual Identity Guidelines (en anglais seulement)

http://www.health.gov.on.ca/transformation/fht/guides/fht_visual_ltr.pdf

Family Health Team Visual Identity Guidelines (en anglais seulement)

http://www.health.gov.on.ca/transformation/fht/guides/fht_visual.pdf

Étape de la présentation d'une demande

Pour cette première étape, vous obtiendrez les renseignements nécessaires pour présenter une demande. Il s'agit d'un processus simple qui vous aidera à décider de l'équipe qu'il vous faudra éventuellement réunir pour fournir le type de services que vous souhaitez offrir. Le ministère utilisera ces renseignements afin de déterminer si vous serez invité à aller de l'avant afin d'établir votre équipe Santé familiale.

Nous vous invitons :

- à lire les documents d'information accessibles sur le site Web du ministère, à http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/fht_mnf.html, ou à communiquer avec le ministère au 416 325-3575 ou au 1 866 766-0266;
- à discuter des exigences de la demande avec vos partenaires, et également à discuter des besoins locaux en matière de services de santé avec d'autres fournisseurs de services de santé et des organismes communautaires;
- à soumettre la *Demande de formation d'une ESF* au ministère au plus tard à la date limite fixée;
- à présenter une demande de subvention de démarrage, si vous y êtes admissible, pour couvrir les coûts liés à la rédaction de la *Demande de formation d'une ESF*.

Une subvention ponctuelle de démarrage pouvant atteindre 2 000 \$ est disponible. Consultez la *Demande d'aide financière (subvention de démarrage)* sur le site Web du ministère. La subvention sera accordée après la présentation de la *Demande de formation d'une ESF* dûment remplie, et non avant.

Si votre groupe est retenu, vous recevrez du ministère une lettre de confirmation autorisant conditionnellement votre équipe Santé familiale à entreprendre l'étape de la rédaction d'une proposition et de la mise en œuvre. On vous attribuera également une personne-ressource au sein du ministère (coordonnatrice ou coordonnateur de l'équipe Santé familiale) qui vous aidera à franchir les étapes nécessaires pour planifier, créer et mettre en œuvre votre équipe Santé familiale.

Étape de la formation de l'équipe

À ce stade, vous avez été invité par le ministère à entreprendre l'étape subséquente de la mise en œuvre d'une équipe Santé familiale. À chaque étape de la mise en œuvre, vous devrez accomplir du travail supplémentaire et vous bénéficierez du soutien et des conseils du personnel du ministère.

À l'étape de la formation de l'équipe, vous établirez la structure de gouvernance dans le cadre de laquelle seront précisées les responsabilités qui permettront d'assurer la gestion de votre équipe Santé familiale. Un cadre de gouvernance

comprend également des dispositions pour la gestion financière, celle-ci étant nécessaire afin que le ministère puisse vous accorder une aide financière et assurer la reddition des comptes et la présentation des rapports.

Vous devrez alors :

- consulter le *Guide de gouvernance et de reddition des comptes* publié par le ministère;
- analyser les structures de gouvernance possibles et déterminer celle qui convient le mieux à votre organisation;
- mettre sur pied un comité de mise en œuvre de l'équipe Santé familiale (celui-ci devrait comprendre d'autres organismes sanitaires et communautaires qui participeront, avec l'équipe Santé familiale, à l'étape de la création ou à l'étape opérationnelle);
- communiquer avec la coordonnatrice ou le coordonnateur de l'équipe Santé familiale : a) afin de déterminer la date de la réunion inaugurale pour assurer que tous les guides et toutes les trousse à jour de l'équipe Santé familiale sont à la disposition du groupe; b) pour examiner les étapes et les échéanciers du processus de création (les rôles et les responsabilités du ministère et des proposant de l'équipe Santé familiale);
- consulter le *Guide de demande d'une subvention pour la création d'une équipe Santé familiale* et remplir l'*Entente relative à une subvention pour la création d'une équipe Santé familiale*.

Cette subvention sera pour vous l'aide financière de démarrage qui vous permettra d'embaucher des ressources appropriées pour rédiger votre plan d'activités et votre plan opérationnel, ainsi que pour réaliser les activités liées à la gouvernance et à la constitution en personne morale. Il est obligatoire de signer un contrat ou une entente pour recevoir cette subvention. Vous exercerez toute la diligence voulue et ferez preuve de prudence dans l'utilisation du financement ministériel. Les fonds non utilisés devront être restitués au ministère.

Les demandes de financement pour la création d'une équipe Santé familiale sont examinées en fonction des quatre principes suivants :

1. *coûts additionnels* – le financement se limite aux coûts additionnels qu'entraîne la création d'une équipe Santé familiale;
2. *proportionnalité* – le financement est proportionnel au nombre admissible de membres approuvés au sein de l'équipe Santé familiale;
3. *admissibilité* – le financement se limite aux coûts admissibles;
4. *caractère raisonnable* – les coûts admissibles sont financés selon les repères approuvés.

Autres démarches :

- Ouvrez un compte bancaire dans lequel les fonds de démarrage et la future aide financière opérationnelle seront déposés et fournissez les renseignements bancaires pertinents à votre coordonnatrice ou coordonnateur de l'équipe Santé familiale.
- Consultez les diverses sources mentionnées dans le guide du ministère afin de vous aider à prendre une décision concernant les modalités de gouvernance appropriées. Si votre groupe est dirigé par des médecins, vous pouvez consulter le conseiller juridique de l'Ontario Medical Association qui vous fournira des conseils et les modèles d'entente relative à la gouvernance.
- Adoptez les mesures appropriées afin de confirmer le caractère juridique de votre structure de gouvernance. Ceci peut comprendre la constitution en personne morale dans le cas de groupes sans but lucratif ou de groupes de professionnels.
- Élaborez des règlements administratifs et établissez une mission qui vous aideront à prendre vos décisions.

Étape de la planification stratégique et de la planification des programmes

La planification stratégique est un aspect de la gouvernance axé sur la planification à long terme. Le processus de planification stratégique englobe l'établissement d'objectifs à long terme, l'élaboration de plans et de procédures visant à atteindre ces objectifs et l'appréciation du résultat obtenu dans ce sens. La planification à long terme aidera les équipes

Santé familiale à élaborer une approche des services, notamment les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins concernant la santé de la population et déterminer s'ils ont été comblés.

À ce stade :

- consultez le *Guide de planification stratégique et de planification des programmes* publié par le ministère pour obtenir un complément d'information [ce guide contient un lien vers le Profil statistique des communautés canadiennes mis à jour par Statistique Canada pour aider à définir les caractéristiques démographiques des collectivités];
- en collaboration avec le comité de création de votre équipe Santé familiale, élaborer la vision, la mission et les objectifs de l'équipe dans le but de définir le rôle que celle-ci jouera dans la collectivité [et au fur et à mesure que de nouveaux membres se joindront à votre équipe, vous voudrez faire en sorte que tous les membres comprennent et partagent la vision, la mission et les objectifs de votre équipe Santé familiale];
- précisez la population que vous desservirez en cernant ses caractéristiques démographiques et ses besoins en matière de santé et en déterminant la façon dont vous entendez répondre à ces besoins [pour un complément d'information, consultez le *Guide de gestion et de prévention des maladies chroniques* et le *Guide de promotion de la santé et de prévention des maladies*];
- dressez la liste des programmes et des services que votre équipe Santé familiale a l'intention d'offrir pour répondre aux besoins en santé de votre clientèle, en établissant des objectifs réalistes visant l'amélioration de la santé.

Votre liste de programmes et de services devrait être fondée sur un plan d'activités prévoyant une période de deux à cinq ans avant que tous les programmes et les services deviennent opérationnels. La modification et le développement de programmes constituant un processus à long terme, vous devez envisager leur implantation avec réalisme.

Étape de l'élaboration du plan d'activités

À ce stade, vous devrez élaborer un plan d'activités pluriannuel (deux à cinq ans) pour votre équipe Santé familiale. Ce plan portera d'abord sur des questions d'ordre général. Au fur et mesure que vous disposerez de ressources, que vous cernerez davantage les besoins en matière de programmes et que vous poursuivrez les consultations avec la collectivité et les partenaires de la prestation des services de santé, il évoluera et se précisera davantage.

Vos prochaines démarches consisteront à :

- consulter le *Guide d'élaboration du plan d'activités et du plan opérationnel* publié par le ministère.
[À ce stade, vous devrez également élaborer des plans de dotation et déterminer les modèles de rémunération des fournisseurs de services. Consultez les guides suivants : le *Guide de rémunération des médecins*, le *Guide des méthodes de pratique en équipe*, le *Guide de rémunération des fournisseurs interdisciplinaires* et le *Guide sur les rôles et responsabilités des équipes multidisciplinaires* publiés par le ministère. Ce dernier surveillera de près les prévisions et les projections établies dans le plan d'activités et le plan opérationnel.]
- Avant d'élaborer le plan d'activités et le plan opérationnel, songez à demander un financement (de « Succès précoce ») pour la création anticipée de postes de fournisseurs de services paramédicaux ou d'un poste de responsable administratif afin de commencer à offrir certains programmes susceptibles de répondre aux besoins définis en matière de santé.
[Si votre demande est approuvée, les fonds de « Succès précoce » pourraient vous être versés avant l'élaboration de votre plan d'activités et de votre plan opérationnel. La capacité d'embaucher un complément de fournisseurs de services paramédicaux témoignera d'un réel progrès aux yeux de votre équipe et de la collectivité et permettra à ces fournisseurs d'offrir des programmes et de participer à la planification générale des services de votre équipe Santé familiale.]
- Présentez un plan détaillé de la première année d'activités et de fonctionnement et l'ébauche d'un plan de deux à cinq ans.
[Ce plan énoncera les besoins en personnel et en locaux de votre équipe Santé familiale et il indiquera le soutien en ressources qui proviendra de la collectivité – pour un complément d'information, consultez les guides suivants : le *Guide des partenariats de financement communautaires et d'intégration des programmes et des services* et le *Guide sur le financement transitoire*.]

- Lorsque le ministère aura approuvé votre complément de personnel pour la première année de fonctionnement, établissez et présentez les éléments suivants : un budget détaillé des frais généraux; les plans de locaux, y compris la rénovation des lieux; ainsi que les coûts ponctuels concernant les programmes et l'équipement médical, les appareils de traitement de l'information, les meubles de bureau et le matériel connexe.
- Vous devrez préparer une demande spéciale de financement de transition, en fonction du complément de personnel approuvé pour votre équipe Santé familiale, dès que votre plan d'activités aura été approuvé par le ministère.

Le plan d'activités et le plan opérationnel que vous aurez soumis seront évalués par le ministère. La coordonnatrice ou le coordonnateur de votre équipe Santé familiale vous rencontrera pour discuter de ces plans et pourrait alors vous demander d'y apporter certaines modifications.

Étape préparatoire à la mise en œuvre

À ce stade, vous aurez terminé l'élaboration de tous vos plans, vous aurez tenu des discussions avec la collectivité et d'autres fournisseurs locaux et vous commencerez à acquérir les ressources et à trouver les locaux pour faire fonctionner votre équipe Santé familiale.

Le ministère aura examiné votre plan d'activités et votre plan opérationnel et approuvé un complément de fournisseurs de services paramédicaux et de personnel administratif pour la première année de fonctionnement de votre équipe Santé familiale. Vous aurez rencontré la coordonnatrice ou le coordonnateur de votre équipe Santé familiale pour discuter de l'approbation de votre plan d'activités et de votre plan opérationnel, ainsi que des principales tâches à accomplir pour mettre en œuvre les services de votre équipe. Chaque équipe Santé familiale devra préparer un plan de mise en œuvre axé sur sa situation particulière.

Voici en gros les mesures clés à prendre pour que votre équipe Santé familiale devienne opérationnelle :

- Votre équipe Santé familiale devra présenter une nouvelle demande de budget pour les frais généraux et les coûts ponctuels de la première année de fonctionnement, révisée en fonction du complément approuvé de fournisseurs de services paramédicaux et de personnel administratif.
- Votre équipe Santé familiale devrait recruter un responsable administratif pour mener à bien ou diriger les principales activités à entreprendre pour devenir opérationnelle.

[Il pourrait s'agir notamment de recruter des ressources humaines ou de servir de personne-ressource principale pour les communications avec les intervenants internes et externes de votre équipe Santé familiale, y compris le ministère.]

- Votre équipe Santé familiale devra prévoir des locaux adéquats pour accueillir votre complément de personnel approuvé pour la première année, et également consigner et documenter votre plan concernant les locaux et les coûts d'amélioration *des installations s'y rapportant dans la liste de vérification pour l'amélioration des installations (phase 1)* figurant dans le *Guide sur le financement transitoire*.

[Ces deux outils aideront votre équipe à préparer les plans d'étage et les schémas d'utilisation des locaux et à consigner les détails du bail relatif à chaque emplacement que l'équipe occupera dans l'exercice de ses fonctions. La coordonnatrice ou le coordonnateur de votre équipe sera à votre disposition si vous avez besoin d'aide dans cette démarche.

Certaines équipes devront trouver des locaux provisoires et prendre des dispositions pour leur location temporaire en attendant l'achèvement d'un processus détaillé de planification de l'agrandissement ou de l'amélioration de leurs immobilisations. La coordonnatrice ou le coordonnateur de votre équipe Santé familiale pourra répondre à vos questions, discuter des différentes solutions possibles et vous dire quels renseignements vous devrez lui fournir pour lui permettre de considérer et d'approuver des dispositions concernant l'acquisition provisoire de locaux adéquats pour votre équipe.]

- La coordonnatrice ou le coordonnateur de votre équipe Santé familiale préparera une *Entente de financement provisoire (EFP)* lorsque votre plan d'activités et votre complément de personnel pour la première année auront été approuvés.

[L'EFP sera adaptée au modèle de gouvernance de votre équipe Santé familiale. Le budget préliminaire comprend les salaires et les avantages sociaux du personnel approuvé pour la première année de fonctionnement de votre équipe. Une aide financière ponctuelle est également prévue pour couvrir les frais liés au recrutement de ressources adéquates. Lorsque l'EFP sera en place, le financement pourra être versé à votre équipe afin d'appuyer vos projets de recrutement et de vous permettre de payer les fournisseurs de services paramédicaux et le personnel administratif que vous aurez eu l'autorisation d'embaucher.]

- Un financement supplémentaire pour les frais généraux et les coûts ponctuels sera approuvé et versé à votre équipe Santé familiale par modification du budget prévu dans l'EFP précité, ceci lorsque le ministère aura examiné et approuvé votre demande révisée de financement pour les frais généraux et les coûts ponctuels de la première année de fonctionnement.
- Si vous avez pu recruter un ou plusieurs nouveaux médecins au sein de votre équipe Santé familiale, vous devrez obtenir les formules et les documents nécessaires à l'inscription des patients – consultez le *Guide d'inscription des patients* et le *Guide du service téléphonique d'aide médicale (STAM)* pour obtenir des précisions à ce sujet.

[Si l'utilisation d'un modèle d'inscription des patients est un concept nouveau pour vous, vous pourriez demander à la coordonnatrice ou au coordonnateur votre équipe Santé familiale d'organiser une séance d'orientation pour le ou les médecins et le personnel de soutien administratif, pour qui les tâches liées à l'inscription des patients, à la facturation et aux paiements constituent une nouveauté.]

Autres activités préparatoires à la mise en œuvre :

- Assurez-vous d'avoir pris les mesures nécessaires pour établir l'identité visuelle de votre équipe Santé familiale sur les affichages, le papier à en-tête et les autres documents pertinents [pour plus de précisions, consultez le *Guide des communications* et le document *Family Health Team Visual Identify Guidelines*].
- Choisissez et mettez en place un ensemble adéquat d'avantages sociaux.
- Veillez à établir les politiques et les procédures régissant le personnel.
- Planifiez et organisez une formation qui répondra aux besoins du personnel.
- Faites l'acquisition des fournitures et du matériel dont vous avez besoin.
- Déterminez vos besoins en matière de données cliniques et choisissez un système de gestion de ces données pour votre équipe [pour plus de précisions, consultez le *Guide de la technologie de l'information* (et reportez-vous au troisième point figurant en retrait de la marge, sous la rubrique **Étape opérationnelle** présentée plus loin)].
- Lorsque votre équipe aura choisi un système de gestion des données cliniques, faites parvenir une demande détaillée de financement de la technologie de l'information à la coordonnatrice ou au coordonnateur de votre équipe Santé familiale.
- Souscrivez une police d'assurance adéquate pour protéger les locaux et les activités de l'équipe Santé familiale.
[Les coûts d'assurance admissibles pour l'équipe Santé familiale comprennent l'assurance des biens meubles et immeubles, l'assurance responsabilité professionnelle pour la directrice ou le directeur et le conseil d'administration, ainsi que l'assurance contre la faute professionnelle pour les fournisseurs de services paramédicaux.]
- Après avoir mené un processus concurrentiel de recherche d'assurance, faites parvenir à la coordonnatrice ou au coordonnateur de votre équipe Santé familiale une preuve d'assurance et un état des coûts s'y rapportant.
- Demandez à un vérificateur externe autorisé de vérifier vos états financiers et leur conformité aux ententes en vigueur. Vous devez obligatoirement présenter au ministère des états financiers vérifiés.

- Établissez des systèmes et des processus permettant aux médecins et aux autres membres du personnel clinique de consigner les renseignements nécessaires à la présentation des rapports exigés du ministère et aux fins de paiement.
- Envisagez la possibilité d'établir : a) un comité consultatif communautaire qui pourrait conseiller votre équipe Santé familiale; b) une structure de comité interne afin de favoriser la communication et la prise de décisions au sein de votre équipe.
- Obtenez le permis approprié si votre équipe a l'intention de fournir des services pour lesquels un permis est obligatoire aux termes de la *Loi sur les établissements de santé autonomes* [consultez le *Guide d'obtention d'un permis d'établissement de santé autonome*].

Étape opérationnelle

À ce stade, l'équipe Santé familiale aura recruté ses fournisseurs de soins de santé et établira une équipe qui travaillera en collaboration pour :

- élaborer et mettre en œuvre des programmes ciblés à l'intention des patients en fonction de besoins précis;
- veiller à ce que les programmes s'accompagnent d'objectifs définis et mesurables qui permettront à votre équipe d'évaluer les résultats et, au besoin, de les adapter;
- choisir un système de gestion des données cliniques axé sur vos besoins en matière de collecte de données [consultez le *Guide de planification stratégique et de planification des programmes*, le *Guide de promotion de la santé et de prévention des maladies* et le *Guide de gestion et de prévention des maladies chroniques*];
- veiller à ce que les systèmes de prestation des services et les activités administratives soient pleinement conformes aux dispositions de votre entente relative à la création de l'équipe Santé familiale;
- présenter au ministère les états financiers et les rapports sur les services conformément aux calendriers énoncés dans les ententes qui ont été signées.

Pour la plupart des équipes Santé familiale, il faudra de plusieurs mois à plusieurs années avant de devenir entièrement opérationnelles. Les équipes seront mises en œuvre au fur et à mesure que les fournisseurs de soins de santé seront recrutés, que les patients seront inscrits et que les programmes seront élaborés.

Les équipes plus nombreuses qui planifient des services diagnostiques et chirurgicaux devront obtenir le permis exigible aux termes de la *Loi sur les établissements de santé autonomes*. Cette démarche peut prendre plusieurs mois.

Renseignements supplémentaires

Tel qu'indiqué précédemment, les personnes désireuses de créer une équipe Santé familiale recevront l'aide d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur désigné par le ministère. Cette personne vous servira de guide dans les diverses tâches menant à la formation d'une équipe Santé familiale.

Si une coordonnatrice ou un coordonnateur n'a pas encore été affecté à votre équipe, veuillez communiquer avec le ministère :

Renouvellement des soins primaires et équipes Santé familiale
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
1075, rue Bay, 9^e étage
Toronto (Ontario) M5S 2B1

Téléphone : 416 325-3575
Sans frais : 1 866 766-0266

Pour plus de renseignements d'ordre général, consultez les fiches de renseignements sur les équipes Santé familiale ou le site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée à http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/fht_mnf.html.

